

gés d'un gouvernement. Quand vous donnez à un juge un salaire convenable et que vous lui donnez, en vertu de la loi, une pension, vous pouvez exiger qu'il ne remplisse que ses devoirs de juge. Quand il quitte le tribunal pour remplir d'autres fonctions, il est exposé à négliger ses devoirs de juge. J'ai condamné cela dans cette Chambre-ci en plusieurs occasions, et je ne puis laisser passer cette nomination sans la condamner. Je dois déclarer que j'ai entendu dire les choses les plus satisfaisantes relativement à M. Langmuir, un autre membre de la Commission. Il y a une différence à saisir ici. On prétend—je ne parle pas en connaissance de cause—que la "Trust Company" dont il est le gérant a un bureau de direction, dont les membres sont en même temps directeurs de compagnies d'assurance. Ainsi donc, il fera une enquête sur les transactions d'hommes qui sont jusqu'à un certain point ses maîtres. S'il en est ainsi, une grande erreur a été commise, et le pays, à mon avis, n'aura pas dans les travaux de la commission la confiance qu'il aurait eue autrement. Quoi qu'il en soit, si la commission est absolument libre, si ses délibérations sont régulières, et si l'enquête est bien tenue, on pourra pardonner cela, mais je suis convaincu qu'un actuaire aurait dû faire partie de la commission. La troisième personne nommée est un courtier autorisé à faire des affaires de banque ; mais un courtier ne peut être utile dans une enquête tenue sur les affaires des compagnies d'assurance.

Les plus importants points de la question des assurances doivent être résolus par des mathématiciens, qui ont subi leur examen comme actuaires ; et je crois que l'on aurait dû s'efforcer de nommer un actuaire.

On pourrait répondre à cela qu'il est impossible de trouver au Canada un actuaire qui ne soit pas attaché à quelque compagnie d'assurance. On pourrait dire la même chose de M. Langmuir ; mais l'actuaire pourrait être circonvenu plus facilement que M. Langmuir. Mais même s'il eût fallu aller chercher en Angleterre un actuaire, dont les aptitudes seraient incontestables, qui serait absolument libre de toute attache avec les compagnies d'assurance, on aurait obtenu, je crois, un meilleur résultat. En tout cas, le gouvernement peut encore s'assurer des services d'un actuaire, d'un expert capable d'aider la commission dans ses travaux, et

si l'enquête est bien faite, si le peuple est satisfait, toutes ces objections disparaîtront. Je dirai ici qu'étant porteur de polices de différentes compagnies d'assurance, que des membres de ma famille étant aussi assurés, surveillant de près leur affaires, j'espère qu'aucun scandale grave ne sera dévoilé au cours de l'enquête. Mais même si des scandales étaient dévoilés, comme l'opinion publique s'est émue de ce qui s'est passé aux Etats-Unis, il faudrait que cette enquête fût faite, et j'approuve le gouvernement d'avoir nommé une commission à cet effet. Je regrette que le gouvernement n'ait pas été plus prudent en nommant les commissaires, qu'il ne se soit pas gardé de nommer un juge et qu'il n'ait pas choisi comme commissaires des hommes désintéressés et hautement qualifiés.

Le paragraphe du discours du Trône qui fait allusion au rapport de la commission des eaux limitrophes m'a rappelé une question qui a été longuement discutée dans notre Chambre. Je veux parler du bill concernant la compagnie dite "The Minnesota and Ontario Power Company" adopté à la dernière session. Je me suis beaucoup occupé de ce bill, et aussitôt après avoir étudié attentivement ses dispositions, je suis venu à la conclusion qu'il s'agissait d'un bill de la plus haute importance, qu'il devait être étudié à fond, attendu que c'est la première fois que l'on a à s'occuper de l'énergie hydraulique en rapport avec les eaux limitrophes, que ce que nous ferons servira de précédent et que cela aurait eu un mauvais effet ici comme aux autres endroits où la compagnie a l'intention d'exploiter son industrie. Le résultat a été le même que celui qui avait été, à ma connaissance, très souvent obtenu auparavant, et notre Chambre a rendu un grand service au Canada en faisant d'amples amendements à ce bill-là, et les articles qui y ont été insérés par le Sénat serviront beaucoup à éclairer celui qui traitera plus tard l'importante question des forces hydrauliques qui se trouvent sur la frontière entre le Canada et les Etats-Unis. Il a été fait aussi dans l'adresse allusion au chemin de fer Transcontinental National, dont quatre cent milles seront bientôt commencés par des entrepreneurs.

Cela rappelle ce qu'a dit avec tant de justesse, mon honorable ami d'Halifax, vers la fin de la session dernière, relativement à